

Stabilité des tarifs hors taxes fédérales et cantonales

- Dans un marché des énergies à la stabilité toute relative, la SEFA annonce une légère hausse des tarifs malgré la stabilisation des éléments sous son contrôle (énergie + acheminement).
- La hausse globale de la facture sera provoquée par l'introduction d'une nouvelle perception fédérale pour la réserve hivernale et par l'augmentation de la TVA.

Hausse du prix de l'acheminement

Outre le renchérissement des coûts des réseaux amonts, régionaux et nationaux (non maîtrisés par la SEFA), l'évolution de la composante réseau est notamment due aux coûts additionnels liés aux pénuries hivernales d'énergie et à la nécessaire adaptation des infrastructures au cadre réglementaire (consommation propre et intégration des réseaux privés, compteurs intelligents, etc...).

Compensée par une baisse du prix de l'énergie SEFA

Depuis le 1er janvier 2023 la SEFA a choisi de sortir sa centrale hydraulique de La Vaux du régime de la RPC (Rétribution à prix coutant), un modèle de rémunération proposé par la Confédération qui ne lui permettait pas d'utiliser sa production hydraulique pour les clients de la région. Ayant alors plus de production propre à disposition, la SEFA a également décidé de passer à la méthode du prix moyen dans le cadre du calcul des tarifs, c'est-à-dire d'attribuer une partie de la production propre à ses clients marchés, des entreprises de la région. Une méthode qui peut conduire à une augmentation des tarifs pour l'approvisionnement de base mais dont l'effet a largement été compensé par l'augmentation de la part de production

propre. Combiné à une politique de couverture efficace et à une stabilisation des prix de marché, la composante énergie SEFA baissera de 1 ct/kWh ou 5% par rapport à 2023

Hausse de la TVA et nouvelle taxe fédérale pour financer la réserve hivernale

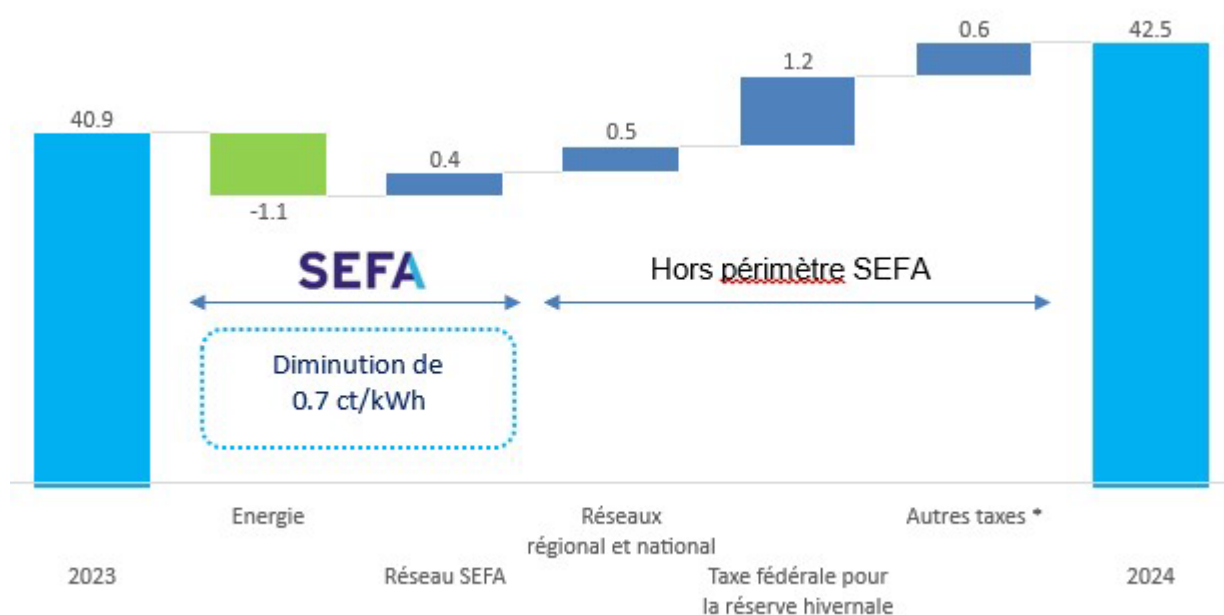
Si la baisse de nos tarifs énergie et nos mesures d'économie permettent de compenser la hausse des coûts de la composante réseau, la nouvelle perception fédérale pour la réserve hivernale (+ 1.2 ct/kWh) et la hausse de la TVA de 7.7% à 8.1% forceront les factures à la hausse. Pour mémoire, les taxes et autres redevances communales, cantonales et fédérales grèvent les tarifs de plus de 10%. La SEFA est mandatée pour percevoir ces taxes et émoluments, pour ensuite les rétrocéder à la Confédération, au Canton et aux Communes.

Un engagement local et durable qui se traduit par un maintien du tarif de reprise de l'énergie photovoltaïque

A l'avenir, convaincue qu'une autonomie énergétique sera bénéfique pour la région, la SEFA continuera de renforcer ses outils de production propre renouvelable, de soigner sa maîtrise des coûts et de consolider son offre de services énergétiques pour aider à

réduire sa consommation. Acteur énergétique engagé pour sa région et la durabilité (y compris la sécurité d'approvisionnement), l'entreprise continue son soutien aux auto-producteurs et maintient son tarif de reprise à un niveau attractif, à savoir 18.20 cts./kWh (avec Garantie d'Origine à 2.5 cts./kWh).

Exemple : Un ménage à Aubonne, dans une maison individuelle consommant 4'500 kWh/an, verra sa facture augmenter d'environ CHF 6 par mois.



*Y compris services systèmes et TVA

Note : Information basée sur le tarif Albona simple (hors base forfaitaire)

Contact

Direction de la SEFA
 Laurent Balsiger, directeur
 021 821 54 00
l.balsiger@sefa.ch
www.sefa.ch

Préparer la région aux enjeux de notre temps, dont la transition énergétique.

LA SEFA est une entreprise de proximité, active depuis 1895, dans les domaines des énergies, de la mobilité, puis du multimédia. Avec une approche durable, seule ou en partenariat, elle propose des produits et services de qualité, ainsi que des solutions modernes, orientés vers les besoins actuels et futurs de ses clients.

Une offre 100% locale, durable et intelligente. Notre vision ? Offrir à notre région des infrastructures et des prestations de haute qualité, locales, durables et intelligentes, en particulier dans l'énergie, le multimédia, la mobilité et les services aux commun.

